

COMITÉ DIRECTEUR



PV n°1 du 28 Juillet 2023

Membres présents : Jean-Pierre MASSE, Gérard GONZALEZ, Nathalie ADELLACH, Charles BOULBÈNE, Philippe TEILLOT (Visio), Raymond MIQUEL, Georges GOIZE, Michel BANES, Stéphanie TAPIE, Danielle CARNEIRO ; Karim TOURECHE :

Membres absents excusés : Hugo GARCIA, Nicolas FERRIGNO, Stéphane JEAN ; Jacques FUSTER.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Validation des PV **Informations Générales** Discipline : Interdiction de licence, nouveaux barèmes sur violences des officiels Couverture des arbitres saison 2023/2024 Presses et réseaux sociaux **Point CDOCC Point CDA Questions diverses**

Ouverture du Comité Directeur par le président Jean-Pierre MASSE, Président à 19H.

Validation des PV

- Validation du PV n° 6 du 15/06 (10 pour 0 contre 0 abstention)
- Validation du PV de l'arbitrage (10 pour 0 contre 0 abstention)

Informations Générales

Le 18 juin 2023 le District a reçu une lettre de démission de Mme Andrée BRESSOLLES, de toutes fonctions au Comité Directeur. Le comité et son Président remercie le travail d'Andrée depuis plus de 30 ans au service du football.

Le Président annonce que les championnats sont en attente car des clubs sont en appels et de plus nous travaillons sur le nouveau logiciel (Portail bleu). Des clubs arrêtent les équipes séniores, mais d'autres relancent les jeunes. Point financier sur la construction du site. Rappel concernant l'inauguration du nouveau siège : elle se tiendra le samedi 9 sept à partir de 11H. Nous travaillons sur un audit financier, sportif et fonctionnement du district. Notre assistante de direction Amélia ROMUALD-KOSTMANN continue d'être mise à disposition à la Ligue 14h par semaine et le District renforce son partenariat avec la Ligue.

Colloque de l'ANPDF en novembre sur Mirepoix.

Discipline: Modification des sanctions: Interdiction de licence, nouveaux barèmes sur violences des officiels.

- Interdiction de licence présentation de la réglementation article 200
- Lecture de l'article 200 par le Trésorier :





Article - 200

Les organismes fédéraux prennent des sanctions administratives nécessitées par la bonne marche de l'instance et la mise en œuvre de ses règlements.

Dans ce cadre, les principales sanctions administratives que peuvent prendre les instances dirigeantes de la F.F.F., de la L.F.P., des Ligues ou des Districts ainsi que leurs commissions,

Sont les suivantes :

- l'avertissement ;
- le blâme ;
- l'amende ;
- la perte de matchs;
- la perte de points au classement ;
- la suspension;
- la non-délivrance de licence ;
- l'annulation ou le retrait de licence ;
- la limitation ou l'interdiction de recrutement ;
- l'exclusion ou refus d'engagement en compétition(s);
- l'interdiction d'utiliser les joueurs ayant fait l'objet d'un changement de club ;
- l'interdiction d'organiser ou de participer à des matchs amicaux nationaux ou internationaux ;
- la non-présentation d'un club à des compétitions internationales ;
- la réparation d'un préjudice ;
- l'inéligibilité à temps aux ; organes dirigeants.

Membre du bureau du club en indélicatesse financière tout le bureau du club peut être suspendu de licence jusqu'à 2 ans.

La Ligue a sollicité le DAF pour cette question.

Le Secrétaire Général demande au Comité Directeur l'application de cet article sur les clubs débiteurs et qui se mettent en inactivité partielle ou total. L'interdiction de délivrance de licence doit concerner le Président et les membres du bureau du club.

Le bureau directeur du club de US TARASCON (553142) rentre dans l'article 200.

Le Comité Directeur donne un avis favorable pour l'application de l'interdiction de licence.

Nouveaux barèmes sur violences des officiels actif depuis le 1 juillet 2023

Couverture des arbitres saison 2023/2024

2 arbitres en D1. 1 Arbitre par club de D2->D4

Presses et réseaux sociaux

- Rappel sur les faits de l'AG, et les précisions amenées par le DAF.
- Point CDOCC
- Présentation du calendrier et du courrier clubs, Présentation de la D1, D2, D3 et, D4.
- Rappel sur évocation d'un club.
- Rappel sur la CDF et la CDO

Point CDA

- CDA il y a 10 jours, 2 nouveaux membres, démission de Jordan Fontaine, JF Girardin responsable vidéo et com, Michel Raymond/ Florian Laffite avec les jeunes arbitres.
- Présentation du PV n°1 du 19/07/2023. (10 pour 0 contre 0 abstention)
- Rappel sur la commission des terrains

Questions diverses



- Remplacement d'Andrée BRESSOLLES : est-ce qu'il va y avoir quelqu'un pour la remplacer ? (Demande de Mme Danielle CARNEIRO). Réponse : oui, c'est dans les règlements mais pour éviter une erreur, nous nous rapprocherons du juriste de la LFO.
- M. Karim TOURECHE demande si toutes les commissions peuvent se réunir pour faire un moment convivial avant fin août. Fin août pas possible.
- Rappel sur le départ de SAM PERILHOU et la venue possible d'une personne.
- Mme Nathalie ADELLACH demande où nous en sommes sur le projet GoPro, (incivilité) pour les arbitres. Réponse du président : pas de possibilité car la FFF et la préfecture ont dit non.
- M. Michel BANES: Le foot à l'école comprend 7 classes à st jean de verges, début le 15/09/2023 pour 165 enfants environ.
- Relance de l'AEF (association des éducateurs de football) par M. Michel BANES.

Fin de la séance à 20h30 par Jean-Pierre MASSE, Président.

Gérard GONZALEZ, Secrétaire Général

Jean-Pierre MASSE, Président



